



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

26 septembre 2012

Contact: Atlanta, Deborah Hakes +1 404 420 5124; Tunis, Marion Volkmann +216 50 666 649

Le Centre Carter salue les efforts de l'Assemblée nationale constituante dans l'avancement de ses travaux et invite à une participation et sensibilisation accrues du public et à davantage de transparence

Dans un rapport publié aujourd'hui, le Centre Carter salue les efforts de l'Assemblée Nationale Constituante dans l'avancement de ses travaux relatifs à l'établissement d'une future Constitution. Le Centre recommande aux commissions de l'ANC de veiller à ce que la future Constitution respecte les obligations internationales de la Tunisie en matière de droits humains et de libertés fondamentales. Un engagement renouvelé en faveur de la transparence et de la participation est également important pour aborder certaines questions controversées posées par le projet.

La compilation et la publication des travaux des commissions à la mi-août ont suscité de nombreuses réactions de la part des organisations de la société civile tunisienne, de l'opposition, d'experts constitutionnels ainsi que de certains acteurs internationaux. Les principaux points de controverse sont le statut de la femme, la criminalisation de l'atteinte au sacré et le régime politique. L'imprécision de certains articles, de même que quelques incohérences et certaines omissions flagrantes – telles que celle du droit de vote – sont regrettables et doivent être revues par l'ANC.

L'absence d'un plan de travail clair et les changements répétés de dates butoir, considérées par beaucoup comme irréalistes, ont engendré une méfiance du public vis-à-vis du processus de rédaction de la Constitution. Un plan de travail définitif et réaliste, reflétant un consensus parmi les membres de l'ANC, devrait être officiellement adopté dès que possible afin de définir clairement les prochaines étapes du processus. Les membres de l'ANC devraient expliquer aux citoyens pourquoi un investissement de temps supplémentaire sera bénéfique au processus et au produit final : une Constitution représentant tous les Tunisiens dans leur diversité, formant le socle d'un nouvel Etat tunisien démocratique, et écrite pour s'inscrire dans la durée.

Dans son rapport, le Centre Carter constate que l'ANC n'a pas mené suffisamment de campagnes d'information sur ses travaux, alors que de telles campagnes pourraient favoriser une meilleure compréhension par le public des tâches de l'Assemblée et accroître sa légitimité. La couverture médiatique des travaux de l'ANC a parfois manqué de profondeur ; une couverture plus équilibrée et professionnelle du processus pourrait contribuer à rapprocher les élus de leurs concitoyens en offrant des éclaircissements sur leurs travaux.

Le Centre Carter salue les récentes initiatives entreprises par l'ANC pour faire participer les citoyens à travers un système de consultation mis en ligne sur le site internet de l'ANC, l'organisation de débats avec la société civile, et la programmation d'un débat national sur la Constitution dans les projets de calendriers de l'ANC. Toutefois, le temps prévu dans les différents calendriers pour la tenue de consultations nationales sur le projet de Constitution reste insuffisant. Il conviendrait de prévoir

suffisamment de temps pour cette étape, afin de permettre l'écoute et l'enregistrement précis des contributions des citoyens, ainsi que leur analyse approfondie.

Le Centre Carter se félicite qu'à la mi-juin tous les rapports provisoires des six commissions aient été publiés sur le site internet de l'ANC, de même que 22 rapports d'autres commissions, au moment de la rédaction de la présente déclaration. Le Centre remarque cependant que d'autres documents tels que les résultats des votes, les listes de présence des députés, ainsi que les procès-verbaux des réunions des commissions ne sont pas publiés, en dépit du fait que le droit d'accès à l'information est essentiel pour garantir la transparence et la participation active de toutes les parties prenantes dans le processus de rédaction de la Constitution.

Si le règlement intérieur de l'ANC laisse à penser que ses membres reconnaissent l'importance du principe de transparence, force est de constater que les dispositions se rapportant à l'accès aux sessions de travail des commissions et aux séances plénières de l'Assemblée ont été interprétées de manière inégale et le plus souvent restrictive s'agissant des organisations de la société civile, compromettant ainsi leur accès effectif aux débats.

Le Centre Carter peut témoigner du fait que la majorité des membres de l'ANC ont parfaitement conscience de la tâche historique qui leur a été confiée et qu'ils s'en acquittent avec sérieux et détermination. Cependant, des absences répétées et injustifiées de certains membres, en commission comme en sessions plénières, ont conduit à une perception négative de l'ANC par les citoyens.

Conformément à la « petite Constitution » adoptée le 16 décembre 2011, si le projet de Constitution n'est pas adopté en première lecture à la majorité des deux-tiers, l'Assemblée prévoit une deuxième lecture à la même majorité. Dans le cas où le texte ne remporterait pas cette majorité des deux-tiers, un référendum devrait avoir lieu. D'après les différents calendriers proposés au Comité de coordination, celui-ci est prévu pour le 1^{er} mai 2013. Le Centre Carter note que pour être en mesure d'organiser ce référendum constitutionnel, une instance électorale opérationnelle doit être mise en place, afin d'assurer à tout citoyen la possibilité de participer à un processus démocratique crédible. Toutefois, bien qu'il existe une volonté réelle d'ancrer le principe d'une instance électorale indépendante dans la constitution, peu de progrès tangibles ont été réalisés jusqu'à présent en vue de sa mise en place effective.

Le Centre Carter présente les recommandations suivantes:

- Veiller à ce que les dispositions de la future Constitution respectent les obligations internationales de la Tunisie concernant les droits humains et les libertés fondamentales.
- Établir un plan de travail détaillé accompagné d'un calendrier pour l'adoption de la Constitution afin d'assurer une meilleure planification des travaux et permettre au public de mieux appréhender la poursuite de ces travaux.
- Prévoir suffisamment de temps pour préparer et mener un débat national, étape incontournable pour un processus inclusif et participatif susceptible de susciter un consensus autour du nouveau cadre constitutionnel.
- Établir une procédure formelle pour recevoir, analyser, traiter et consigner les commentaires et les suggestions formulées lors des consultations entre les membres de l'ANC et les citoyens.
- Créer, dès que possible, une instance indépendante chargée des élections qui soit rapidement opérationnelle, afin de veiller à ce qu'un processus crédible et inclusif puisse avoir lieu dans les temps impartis en cas de référendum.

- Améliorer la communication avec les médias et les citoyens tunisiens en tirant parti des conseils d'experts et du soutien financier offert par la communauté internationale pour consolider les activités de sensibilisation et d'information sur les travaux de l'ANC.
- Encourager les représentants des médias à couvrir largement et de manière équilibrée et professionnelle cet important processus, afin de rapprocher les élus de leurs concitoyens en expliquant leurs rôles et tâches.
- Mettre en œuvre les dispositions du règlement intérieur de l'ANC prévoyant des sanctions en cas d'absences répétées non justifiées afin de responsabiliser davantage les membres de l'ANC sur leur devoir de contribuer aux débats.
- Veiller à ce que les séances plénières de l'ANC et les débats en commissions soient ouverts aux observateurs, et mettre en place un système d'accréditation formel, objectif et transparent pour donner aux citoyens intéressés et aux organisations de la société civile un accès aux réunions ainsi qu'un statut d'observateurs.
- Publier et disséminer en temps voulu tous les documents officiels de l'ANC (comptes rendus de réunions, rapports, listes de présence, décisions), notamment en les mettant en ligne sur le site internet de l'ANC.

Après avoir observé les élections de l'Assemblée nationale constituante, le Centre Carter a décidé de suivre le processus de rédaction de la Constitution et les développements liés à la mise en place des cadres institutionnel et juridique pour les futures élections. Le Centre Carter évalue ces processus par rapport aux lois nationales et aux obligations qui incombent à la Tunisie en vertu des traités internationaux auxquels le pays a adhéré, y compris, entre autres, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Centre Carter a suivi les développements liés à la mise en place d'une instance électorale permanente en Tunisie, telle que prévue par la loi constitutionnelle sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics. Le 2 août 2012, le Centre Carter a publié une déclaration incitant les autorités tunisiennes à garantir l'indépendance de la future instance électorale. Les rapports du Centre Carter et les déclarations sur la Tunisie sont disponibles sur www.cartercenter.org.

####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde. Pour en savoir plus sur le Centre Carter, consultez notre site internet : www.cartercenter.org.